

# EN QUELQUES LIGNES...

NOTE D'INFORMATION DE LA MISSION D'APPUI INTERDÉPARTEMENTALE  
DIRECTION RÉGIONALE DE LA JEUNESSE, DES SPORTS ET DE LA COHÉSION SOCIALE  
DU LANGUEDOC-ROUSSILLON



N°20  
Juin 2013

## Accueils collectifs de mineurs avec hébergement (ACM) en Languedoc-Roussillon

### ■ Qu'est-ce qu'un accueil collectif de mineurs ?



Les accueils collectifs de mineurs à caractère éducatif sont destinés à accueillir pendant les vacances et hors le temps scolaire les enfants et les jeunes âgés de moins de 18 ans pour leur permettre de pratiquer des activités de loisirs éducatifs et de détente. Ils sont réglementés par l'État.

Un enfant ou un jeune a la possibilité de partir en séjours de vacances en France ou à l'étranger, de bénéficier à proximité de son domicile d'un accueil de loisirs, de participer à des activités de scoutisme...

Ces accueils sont un terrain privilégié pour la mise en œuvre d'une pédagogie propre à chaque organisme pouvant favoriser l'initiative, la créativité, l'apprentissage ou la vie collective, la prise de responsabilité, le développement de l'autonomie et de l'esprit critique.

En 2012 en Languedoc Roussillon, les DDCS/PP<sup>1</sup> ont reçu 3 891 déclarations de séjours soit :

- 777 dans l'AUDE,
- 658 dans le GARD,
- 1 180 dans l'HERAULT,
- 341 en LOZERE,
- 935 dans les PYRENEES ORIENTALES.

Bien que classé 9<sup>ème</sup> région française pour le nombre d'habitants, le Languedoc Roussillon se situe au 7<sup>ème</sup> rang des régions d'accueil avec 7% des séjours de vacances. (Sources : STAT Info N° 12-04 de novembre 2012). Il bénéficie d'une réelle attractivité géographique et climatique.

### ■ Le rôle de l'État

Au titre de ses missions régaliennes et conformément aux dispositions du code de l'action sociale et des familles, l'Etat veille à la protection des mineurs et à la qualité éducative des accueils qui les reçoivent le temps des vacances. L'organisateur et les équipes pédagogiques (qui sont en général titulaires du BAFA et/ou du BAFD pour le directeur) sont les premiers responsables des projets mis en œuvre. Il incombe aux services départementaux de l'Etat et en

premier lieu aux DDCS/PP<sup>1</sup> de s'assurer que les conditions de sécurité physiques et morales des mineurs accueillis sont réunies.

### Contrôle à priori

A partir de la déclaration obligatoire des séjours effectuée par les organisateurs, les DDCS/PP<sup>1</sup> vérifient : le projet éducatif, les locaux, le taux d'encadrement, les qualifications et la moralité des intervenants.

### Contrôle et évaluation sur place

Ensuite pendant les séjours, les agents des DDCS/PP<sup>1</sup> et de la DRJSCS<sup>2</sup> et d'autres services de l'Etat sont mobilisés pour assurer la sécurité des mineurs, garantir le respect du cadre réglementaire et la qualité éducative des projets mis en œuvre.

Ce sont ainsi 495 séjours qui ont fait l'objet d'un contrôle en 2012 dans le cadre d'un plan régional et interdépartemental d'inspection et de contrôle (PRIICE).

## Les fondements juridiques

### Législation et réglementation des accueils collectifs de mineurs

#### Code de l'action sociale et des familles

- Mineurs accueillis hors du domicile parental :
  - Partie législative : articles L227-1 à L227-12
  - Partie réglementaire : articles R227-1 à R227-30
- Contrôles (incapacités d'exercer)
  - Partie législative : article L133-6

#### Code de la santé publique

- Etablissement d'accueil des enfants de moins de 6 ans :
  - Partie législative : articles L2324-1 à L2324-4 et L2326-4
  - Partie réglementaire : articles R2324-10 à R2324-15

#### Pour en savoir plus :

<http://www.languedoc-roussillon.drjscs.gouv.fr/3-La-reglementation-.html>

## ■ Les accueils collectifs de mineurs avec hébergement en 2011 : STAT – INFO N°2 - 04 nov 2012.

Cette publication du ministère des sports, de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative répertorie et analyse les divers indicateurs relatifs aux séjours de vacances : effectifs, caractéristiques des séjours, encadrement, types et géographie des séjours.

Pour télécharger la publication « STAT – INFO N°2-04 nov 2012 » :

[http://jeunes.gouv.fr/IMG/pdf/Stat-Info\\_No12-04\\_de\\_novembre\\_2012.pdf](http://jeunes.gouv.fr/IMG/pdf/Stat-Info_No12-04_de_novembre_2012.pdf)

## CONTACTS : LES ACCUEILS COLLECTIFS DE MINEURS (ACM)

### ■ Pour les déclarations ACM

Services	Nom Prénom	Téléphone	Email
DDCSPP 11	PINO Karine	04 34 42 90 44 ligne directe 04 34 42 91 00 standard	ddcspp-cs-upisjepva@aude.gouv.fr
DDCS 30	LISADOR Liliane NEYRAND Françoise	04 30 08 61 56 04 30 08 61 65	liliane.lisador@gard.gouv.fr francoise.neyrand@gard.gouv.fr
DDCS 34	SANCHEZ Geneviève	04 67 41 72 60	genevieve.sanchez@herault.gouv.fr
DDCSPP 48	BOROS Marie – Christine THOMAS Martine	04 66 49 65 42 04 66 49 65 32	marie-christine.boros@lozere.gouv.fr martine.thomas@lozere.gouv.fr
DDCS 66	DURA Sylvie ROIGT Marie-Charlotte	04 68 35 73 21 04 68 35 73 19	sylvie.dura@pyrenees-orientales.gouv.fr marie-charlotte.roigt@pyrenees-orientales.gouv.fr

### ■ Pour le suivi réglementaire technique et pédagogique des ACM

Services	Nom Prénom	Téléphone	Email
DDCSPP 11	MASSON Joël	04 34 42 90 44 ligne directe 04 34 42 91 00 standard	ddcspp-cs-upisjepva@aude.gouv.fr
DDCS 30	HOFER Laurent	04 30 08 61 63	laurent.hofer@gard.gouv.fr
DDCS 34	REY-GINER Christiane (ACM 3/11 ans) TABUS Thomas (ACM 11 / 17 ans)	04 30 08 61 56 04 67 41 72 64	christiane.rey-giner@herault.gouv.fr thomas.tabus@herault.gouv.fr
DDCSPP 48	THOMAS Martine DAUTREY Pauline	04 66 49 65 32 04 66 49 65 38	martine.thomas@lozere.gouv.fr pauline.dautreya@lozere.gouv.fr
DDCS 66	ROIGT Marie-Charlotte CHAUSSEIER Jean-Pierre	04 68 35 73 19 04 68 35 73 03	marie-charlotte.roigt@pyrenees-orientales.gouv.fr jean-pierre.chaussier@pyrenees-orientales.gouv.fr

### ■ Coordination régionale

Services	Nom Prénom	Téléphone	Email
DRJSCS LR	AZORIN Marie NIEL David	04 67 10 14 08 04 67 10 14 37	marie-germaine.azorin@drjscs.gouv.fr david.niel@drjscs.gouv.fr

### POUR EN SAVOIR PLUS :

Site de la DRJSCS Languedoc-Roussillon :

<http://www.languedoc-roussillon.drjscs.gouv.fr/-Accueils-collectifs-de-mineurs-ACM-.html>

Directeur de la publication : Pascal ETIENNE - Rédacteur en chef : Christine LOUDHINI

Rédaction : Marie AZORIN et André MOULIN - Graphisme et réalisation : Brigitte BOISIER ©2013 - Photos : Fotolia.com

Communication : André MOULIN

Pour nous contacter : Direction régionale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale

3 avenue Charles FLAHAULT - 34094 Montpellier - Cedex 5 - Tél : 04 67 10 14 00 - Fax : 04 67 41 38 80

Internet : [www.languedoc-roussillon.drjscs.gouv.fr/](http://www.languedoc-roussillon.drjscs.gouv.fr/) - Email : [drjscs34-communication@drjscs.gouv.fr](mailto:drjscs34-communication@drjscs.gouv.fr)